

## L'hôpital, objet de convoitises des labos

Les laboratoires pharmaceutiques travaillent dans l'ombre afin d'influencer médecins et décideurs publics. Voici quelques données qui prouvent leur omniprésence dans la politique économique du médicament.

Martin Hirsch, le directeur général de l'AP-HP, dispense en moyenne six cartons rouges par an, attribués aux praticiens hospitaliers en situation de liens d'intérêts « excessifs ». Même si l'AP-HP est pionnière en la matière, cela reste peu au regard de la fréquence des liens. Pas moins de 73 % des médecins de l'AP-HP entretiennent des liens d'intérêts avec des laboratoires.

77,5 % des médecins hospitaliers sont en lien avec les labos dans l'ensemble des centres hospitaliers universitaires (CHU). 76 % à La Réunion. Evidemment, tous ne le sont pas au même niveau. Ces données sont extraites de l'association Regards citoyens et Formindep (1), et reflètent la forte pénétration des délégués commerciaux des laboratoires au sein des hôpitaux. Elles pointent un système opaque de circulation des financements pour la recherche. Pour les labos, l'hôpital est stratégique.

Les médicaments en France sont écoulés soit *via* les pharmacies, où les patients se rendent après la consultation (ou pas) d'un médecin, soit *via* les hôpitaux. Le marché hospitalier représentait 7,4 milliards d'euros en 2016, sur un chiffre d'affaires total du médicament en France de 27,6 milliards d'euros, soit un peu plus d'un quart, selon un rapport de Xerfi (2). Mais surtout, « *les laboratoires sont prêts à tous les sacrifices pour que les médicaments soient prescrits en première intention à l'hôpital, car ils savent que le renouvellement est ensuite quasi automatique par les médecins de ville* », explique Etienne Caniard, ancien membre de la Haute Autorité de Santé.

De fait, jusqu'à la moitié des prescriptions des généralistes en ville sont prédéterminées par celles des médecins hospitaliers. Ces derniers sont au centre des attentions des laboratoires. Parmi les « avantages » les plus courants, il y a l'invitation à des colloques, dont le coût moyen s'élève à 1 211 euros, selon l'AP-HP. Bien plus à La Réunion du fait de l'éloignement, les médecins en profitant pour « bat' carré » en métropole ou ailleurs (remarquez, c'est pire encore chez nos politiques bourrés de conflits d'intérêts). Faute de budget public, la formation médicale des praticiens continue en effet à être financée à hauteur de 98 % par l'industrie pharmaceutique, selon l'Igas.

Mais le principal intérêt des laboratoires pharmaceutiques est ailleurs. Pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un médicament, un laboratoire doit effectuer des essais cliniques, qui sont encadrés par des normes internationales et doivent obligatoirement avoir lieu en CHU. D'où la nécessité pour les industriels de trouver des équipes médicales au sein des établissements. Depuis 2014, les sommes versées à l'hôpital pour la réalisation de ces essais sont en principe perçues par l'hôpital *via* un fonds spécifique. Auparavant, le médecin touchait en plus une rémunération versée directement par le laboratoire *via* une association dite « de service ». Mais ces associations de service perdurent. Rien qu'à l'AP-HP, elles seraient plusieurs centaines, selon l'établissement. Au CHU de Toulouse, leur nombre est estimé à 130. Martin Hirsch dénonce leur existence comme des lieux « *par lesquels des budgets opaques transitent* ».

De son côté, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, prétend « *qu'un travail de recensement des associations de service dans chaque hôpital est en cours. Le problème est en train de se résoudre via la création de fondations de recherche par les hôpitaux.* » L'exemple de l'AP-HP montre qu'elles ne suffisent pas à mettre fin à ces pratiques d'associations de service. Formindep devrait publier un classement des hôpitaux qui préviennent les conflits d'intérêts. La liste des CHU bons élèves risque d'être courte...

Dr Bruno Bourgeon, président d'AID, <http://aid97400.lautre.net>

(1) Formindep est une association pour une formation médicale indépendante au service des seuls professionnels de santé et des patients.

(2) « Les laboratoires pharmaceutiques », Xerfi France, mai 2017.